

Territoires

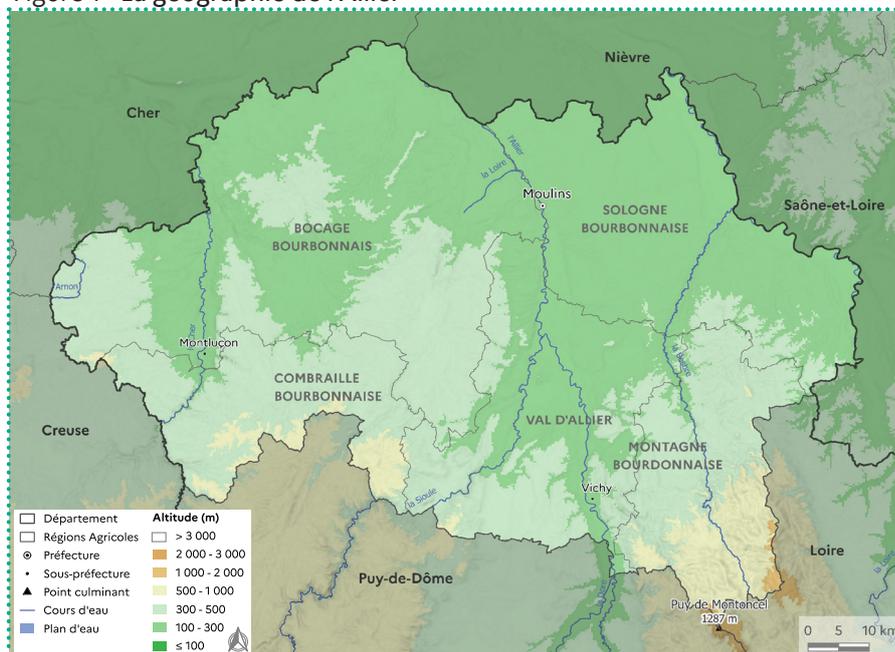
Portrait agricole de l'Allier

Situé au nord de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Allier se distingue par son relief majoritairement plat. L'agriculture occupe près des deux tiers de son territoire et joue, avec la sylviculture, un rôle notable pour l'emploi local. Elle est diversifiée, avec une dominance de l'élevage de bovins pour la viande. Le secteur agroalimentaire, principalement axé sur l'industrie des viandes, emploie près de 2 800 personnes. Bien que moins étendue, la forêt fournit un bois d'œuvre de haute qualité. L'enseignement agricole s'appuie sur sept établissements pour former les jeunes générations à des métiers variés, majoritairement dans le secteur de la production.

Plaine de l'Allier et contreforts du Massif central

L'Allier, département le plus septentrional de la région Auvergne-Rhône-Alpes, s'étend sur 7 300 km², avec une altitude moyenne de 326 mètres. Majoritairement constitué de zones de plaine (Figure 1), il fait la transition entre le Val de Loire et le Massif central. Au nord, les plaines du Bocage bourbonnais comprennent la vallée du Cher et la Sologne bourbonnaise, bordée par la Loire. Au sud, le Val d'Allier est encadré par les Combrailles à l'ouest et par la Montagne bourbonnaise à l'est dont le point culminant atteint 1 300 mètres.

Figure 1 - La géographie de l'Allier



Sources : IGN - Admin Express 2025, BD TOPO 2025, BD ALTI ; Agreste - Petites Régions Agricoles

Une présence « agricole » marquée

Ces caractéristiques géophysiques, exposées aux influences océaniques, favorisent une agriculture bien présente. Occupant 66 % du territoire départemental, contre 42 % en moyenne régio-

nale, elle joue un rôle structurant pour les zones rurales de l'Allier. Le secteur « agriculture, sylviculture et pêche » représente 4,7 % des emplois locaux, soit plus du double de la moyenne régionale (2,2 %).

De l'élevage à la viticulture

En 2020, l'Allier compte un peu plus de 4 350 exploitations qui valorisent 479 400 hectares (ha) de surface agricole utilisée (SAU). Les surfaces fourra-

gères, couvrant près des trois quarts de cette SAU, témoignent de la prédominance de l'élevage herbivore.

L'élevage bovin allaitant est l'activité agricole principale du département (Figures 2 et 3). Il concerne 40 % des exploitations, mobilise à lui seul plus de la moitié de la SAU et place l'Allier au deuxième rang national pour le nombre de vaches allaitantes, juste après la Saône-et-Loire. Avec un cheptel dominé par la race charolaise, le département compte 183 000 vaches reproductrices, soit 5 % du total national.

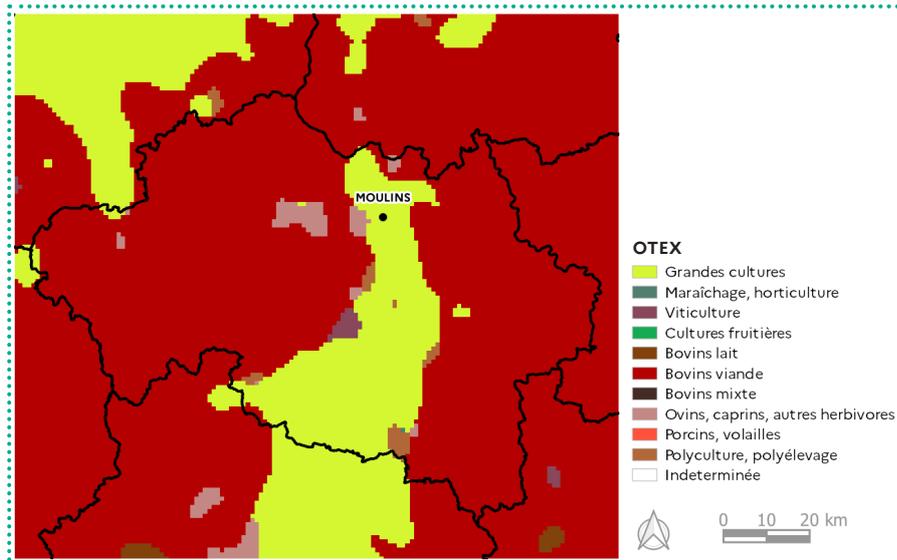
Cependant, le nombre d'élevages de bovins pour la viande a diminué de 28 % entre 2010 et 2020, plus rapidement qu'en moyenne régionale (- 17 %) ou nationale (- 23 %). En parallèle, le troupeau moyen départemental s'est agrandi (76 têtes, + 15 vaches).

Les élevages d'ovins, caprins et autres herbivores sont également en forte diminution (- 40 %). Le troupeau de brebis mères pour la viande tombe sous le seuil de 100 000 têtes, mais l'Allier reste le premier département détenteur d'ovins de la région.

L'élevage hors sol (porcins, volailles) occupe également une place significative dans la région. Le département est au premier rang en nombre d'exploitations et au troisième en valeur de production.

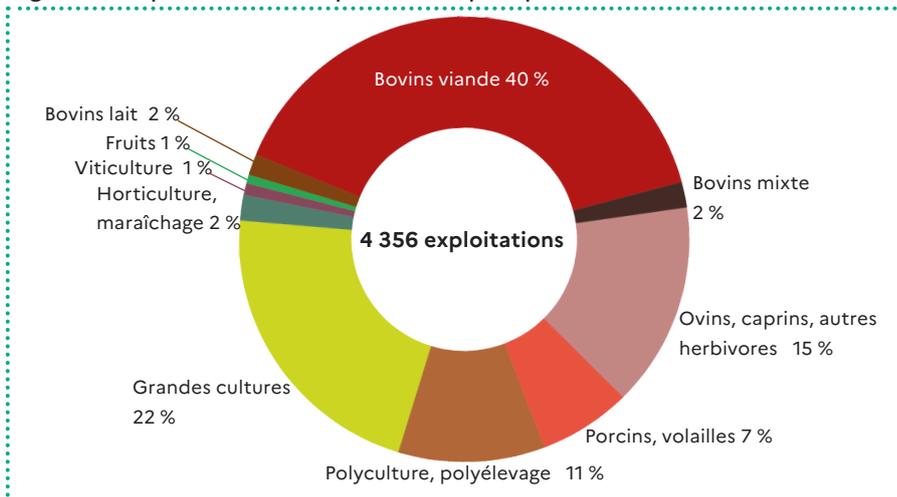
La spécialisation en grandes cultures concerne 22 % des exploitations, principalement présentes dans le Val d'Allier. Enfin, le département possède une

Figure 2 - Orientation technico-économique (OTEX) lissée à l'exploitation en 2020



Champ : exploitation dont le siège est dans le département + tampon 10 km
Lissage à partir du siège de l'exploitation, basé sur les 100 plus proches voisins
Fond carto. : IGN adminexpress 2020
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 3 - Répartition des exploitations par spécialisation en 2020

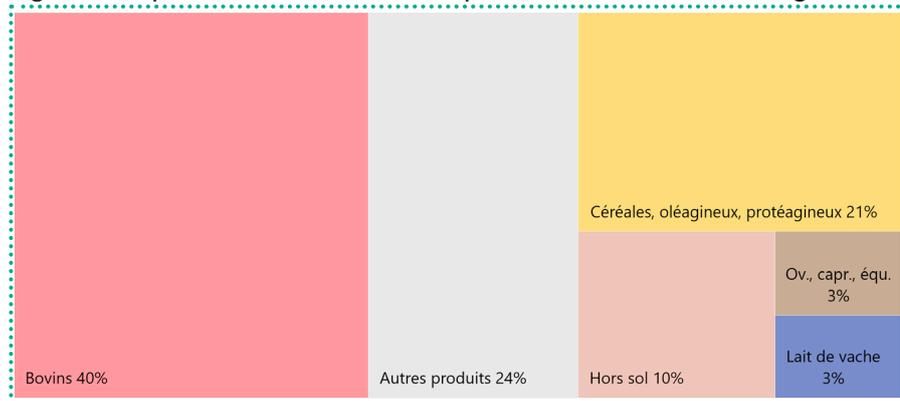


Champ : Département de l'Allier, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

petite filière viticole, concentrée dans l'aire d'appellation du Saint-Pourçain. La valeur de la production de la

branche agricole, hors services et jardins familiaux, reflète l'importance des spécialisations (Figure 4). La production de viande bovine est en tête, suivie des céréales, oléagineux et protéagineux et du hors sol. La production totale de la branche s'élève à 741 millions d'euros en moyenne sur la période 2020-2022, soit 10,4 % de la valeur régionale.

Figure 4 - Répartition de la valeur de la production* de la branche agricole

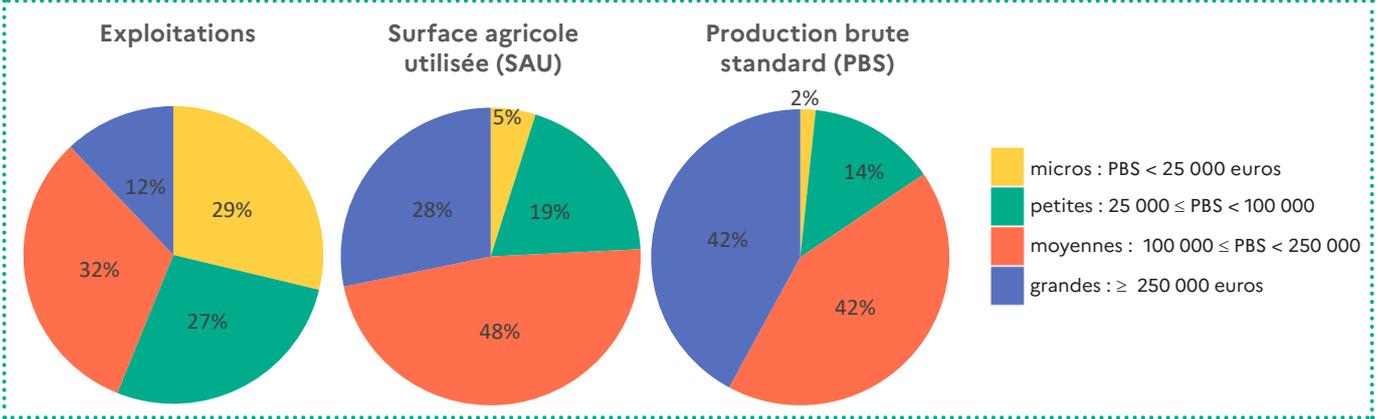


Champ : Département de l'Allier
* Production de la branche agricole au prix de base hors services et jardins familiaux
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - moyenne triennale 2020-2022

Une main-d'œuvre principalement familiale

En 2020, les exploitations emploient 7 400 actifs agricoles permanents, représentant 5 820 équivalents temps plein (ETP). La gestion des exploita-

Figure 5 - Répartition des exploitations, de la SAU et de la PBS par dimension économique des exploitations en 2020



Champ : Département de l'Allier, hors structures gérant les pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

tions est très familiale, comme dans les autres départements de l'ouest régional où l'élevage d'herbivores domine. La main-d'œuvre familiale (chefs d'exploitation, coexploitants et membres de la famille travaillant régulièrement sur l'exploitation) représente 85 % du travail total, soit 10 points de plus que la moyenne régionale. Les 15 % restants sont assurés par des salariés (870 ETP), majoritairement employés de manière permanente. En moyenne, une exploitation bourbonnaise emploie 1,4 ETP.

Le label rouge en tête des signes officiels de qualité

En 2020, près de 1 400 exploitations produisent sous au moins un signe officiel de qualité et d'origine (SIQO), soit 31 % des exploitations (39 % en moyenne régionale). Les SIQO incluent l'agriculture biologique (AB), les appellations d'origine (AOP-AOC), le label rouge (LR), les indications géographiques protégées (IGP) et les spécialités traditionnelles garanties (STG). Le Label rouge est de loin le signe le plus prédominant. L'Allier, avec ses Labels rouge en volailles, viandes bovines et agneaux, est le premier département de la région pour la part d'exploitations sous Label rouge, avec 23 % des exploitations concernées contre 8 % en moyenne régionale. En revanche, les AOP-AOC et IGP sont très peu présents (2 % des exploita-

tions, la part la plus faible de la région). Certaines communes du département figurent dans les aires géographiques des AOP-AOC fromagères (Charolais) et viticoles (Saint-Pourçain). Les IGP concernent principalement les viandes et les produits viticoles.

L'agriculture biologique reste moins développée qu'en région, tant en nombre d'exploitations (8 % des structures en 2020, 13 % au plan régional) qu'en surfaces bio (5 % de la SAU départementale, 9 % dans la région). Ce signe officiel concerne particulièrement les exploitations fruitières et le maraîchage-horticulture (environ un tiers des exploitations spécialisées).

Enfin, les producteurs bourbonnais adhèrent peu à la vente en circuit court (15 % des exploitations commercialisant en circuit court, 30 % dans la région). Ce résultat est notamment à mettre en lien avec l'importance des élevages de bovins viande et des grandes cultures, spécialisations par nature peu tournées vers les circuits courts.

Des exploitations grandes par la taille, inégales par la dimension économique

La surface agricole utilisée (SAU) moyenne d'une exploitation bourbonnaise est de 110 ha, soit près de deux fois plus que la moyenne régionale (59 ha). De grandes exploitations spé-

cialisées en céréales et oléoprotéagineux (123 hectares en moyenne contre 65 pour la région) côtoient des exploitations d'élevage et de polyculture-élevage, toutes de tailles plus élevées qu'en moyenne régionale, hormis en ovins-caprins et autres herbivores.

Du point de vue économique (Figure 5), les micros et petites exploitations sont moins représentées qu'en région (respectivement 56 % et 66 %). Moyennes et grandes structures exploitent plus des trois-quarts de la SAU totale et génèrent 84 % du potentiel de production agricole du département, mesuré par la production brute standard (PBS). Plus globalement, la moitié des exploitations bourbonnaises dégagent une PBS supérieure à 83 200 euros. En région, la PBS médiane est de 57 200 euros.

La part des exploitations sous forme sociétaire est de 37 %, ce qui est supérieur de 3 points à la moyenne régionale.

L'industrie des viandes premier secteur agroalimentaire

En 2022, près de 2 800 salariés travaillent dans 87 établissements agroalimentaires (hors artisanat commercial de boulangerie et de charcuterie).

L'industrie des viandes concentre à elle seule 62 % des postes salariés du secteur agroalimentaire (Figure 6). Elle englobe l'activité d'abattage, qui

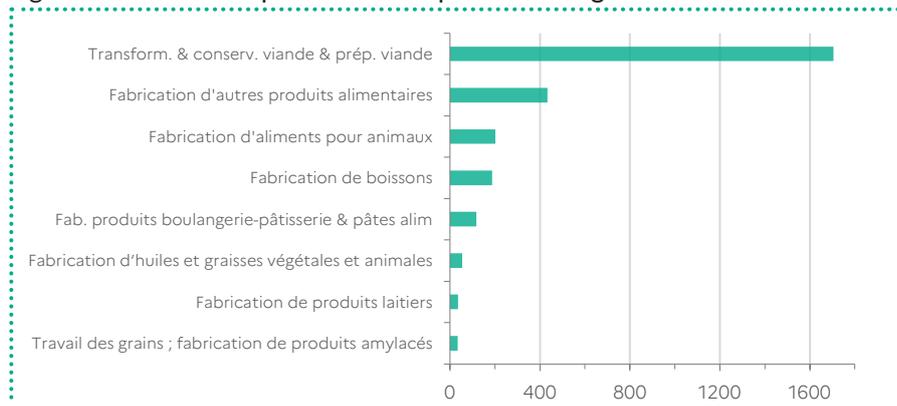
concentre 36 % du tonnage abattu dans la région en 2023, plaçant le département au premier rang régional. Les principaux abattoirs de gros animaux sont Socopa viandes à Villefranche d'Allier, Tradival à Lapalisse et les établissements Puigrenier à Montluçon. L'entreprise Arrivé Auvergne à Saint-Germain-des-Fossés est quant à elle spécialisée dans l'activité de transformation et conservation de la viande de volaille. Hormis l'industrie des viandes, d'autres secteurs sont bien présents. La fabrication d'autres produits alimentaires compte notamment l'entreprise Pileje Industrie, spécialisée dans la production de compléments alimentaires à Saint-Bonnet-de-Rochefort. L'industrie des boissons occupe près de 190 postes salariés et compte notamment la Société Commerciale des Eaux Minérales du Bassin de Vichy Saint-Yorre. La fabrication d'aliments pour animaux compte pour sa part Tellus (anciennement Axérial Elevage) à Saint-Germain-de-Salles.

D'une façon générale, l'industrie agroalimentaire est très concentrée : 30 % des salariés sont employés dans des structures de 250 salariés ou plus (19 % en moyenne régionale).

Forêt de plaine et forêt de montagne

Avec 135 000 hectares de surfaces (18 % du territoire), la forêt est un

Figure 6 - Nombre de postes salariés par secteur agroalimentaire en 2022



Champ : Département de l'Allier

Source : Insee - Flores 2022, hors artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie

mode d'occupation du sol peu présent dans le département. La forêt est surtout présente au nord-ouest du département, avec l'emblématique forêt domaniale de Tronçais (11 000 ha) constituée de chênes sessiles conduits en futaie. Les résineux se concentrent pour leur part dans la Montagne bourbonnaise. La forêt de production est à 79 % privée et presque exclusivement feuillus (82 %). Elle est en général d'accès plutôt facile pour l'exploitation forestière.

Les volumes récoltés pour la commercialisation sont principalement destinés au bois d'œuvre. Le département est le principal contributeur de la récolte régionale en feuillus (40 % en 2023), en particulier de chêne, avec lesquels est produit du bois d'œuvre de haute qualité en partie destiné à la fabrication de merrains pour les grands crus vinicoles.

Enseignement agricole majoritairement public

En 2023, les 7 établissements accueillent près de 1 000 élèves et les CFA (Centre de Formation d'Apprentis) 310 apprentis. La place de l'enseignement public est majoritaire avec les lycées de Moulins et Durdat-Larequille qui forment environ 550 élèves. L'Allier accueille également des doctorants et élèves chercheurs au site d'expérimentation de l'INRAE de Montoldre. Hors formations générales et technologiques, l'enseignement agricole forme les jeunes à des métiers variés. Le secteur de la production est bien représenté (56 %), suivi des secteurs des services à la personne et aux territoires (23 %) et de l'aménagement de l'espace et de la protection des territoires (18 %).

Pour en savoir plus

- Recensement agricole 2020 - [Agreste Essentiel Auvergne-Rhône-Alpes n° 10 - décembre 2021](#)
- Panorama de la région Auvergne-Rhône-Alpes : des agricultures diversifiées et complémentaires - [Agreste Essentiel n° 18 - décembre 2024](#)



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16b rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 Lempdes

Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Bruno Ferreira
Directeur de la publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Émeline Batisse
Rédaction : Benoît Fontaine, Marie-Laure Rongère
Composition : Laurence Dubost
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-4730 (en ligne) © Agreste 2025